



Un meilleur gouvernement : avec nos partenaires, pour les Canadiens



Rapport annuel sur la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*

2011-2012



**Rapport annuel sur la
*Loi sur la protection
des fonctionnaires
divulgateurs d'actes
répréhensibles***

2011-2012

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par le président du Conseil du Trésor, 2012

Ce document est disponible sur le site Web du
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à <http://www.tbs-sct.gc.ca>

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé
pour désigner tant les hommes que les femmes.

Table des matières

Introduction.....	1
Rapport sur les activités liées à la divulgation	2
Annexe : Sommaire des activités organisationnelles concernant les divulgations faites en vertu de la <i>Loi</i>	5
A. Organisations qui ont fait état d'activités en vertu de la <i>Loi</i> en 2011-2012.....	5
B. Organisations qui ont déclaré ne pas avoir eu d'activités liées aux divulgations au cours de la période visée par ce rapport	10
C. Organisations qui n'avaient pas d'agent supérieur ou de mécanismes internes pour traiter les divulgations à la fin de la période visée par ce rapport, en vertu du paragraphe 10(4) de la <i>Loi</i>	13
D. Organisations inopérantes assujetties à la <i>Loi</i>	15
Notes en fin d'ouvrage	16

Introduction

Aux termes de l'article 38.1 de la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles* (LPFDAR), le dirigeant principal des ressources humaines doit rédiger un rapport annuel que dépose le président du Conseil du Trésor au Parlement. Ce rapport doit présenter des renseignements concernant les activités liées aux divulgations faites dans les organisations du secteur public assujetties aux dispositions de la *Loi*. Le présent document, soit le cinquième rapport annuel soumis conformément à la LPFDAR, porte sur les exigences en matière de rapport pour la période comprise entre le 1^{er} avril 2011 et le 31 mars 2012.

La LPFDAR établit les procédures régissant la façon de donner suite à des allégations d'actes répréhensibles et à des plaintes de représailles, et présente des mesures concrètes en faveur d'une culture dans le secteur public qui soit bien ancrée dans les valeurs et l'éthique. Pour obtenir des précisions sur l'origine et l'intention de la *Loi* ainsi que les définitions des principaux termes utilisés dans le présent rapport, prière de consulter le *Rapport annuel sur la Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles 2007-2008*ⁱ ainsi que les renseignements relatifs à la *Loi* affichés sur le site Web du Bureau du dirigeant principal des ressources humaines (BDPRH)ⁱⁱ.

Le présent rapport renferme des renseignements fournis par des organisations du secteur public concernant les divulgations faites conformément aux procédures internes établies en application de la *Loi*, comme indiqué dans les rapports présentés au BDPRH par l'agent supérieur ou l'administrateur général de chaque organisation. Il ne traite pas des divulgations ou des plaintes de représailles faites au Commissariat à l'intégrité du secteur public du Canada, qui sont visées dans le rapport que le commissaire présente au Parlement.

Rapport sur les activités liées à la divulgation

À l'heure actuelle, 155 organisations actives du secteur public fédéral sont assujetties à la *Loi*¹. Parmi ces organisations, 124 avisent le BDPRH de la nomination d'agents supérieurs aux termes de cette loi. Conformément au paragraphe 10(4) de la *Loi*, 31 organisations ont déclaré qu'elles n'établiraient aucun mécanisme interne de divulgation et ne désigneraient aucun agent supérieur parce qu'il n'est pas pratique de le faire, compte tenu de leur taille.

Le paragraphe 38.1(1) de la *Loi* exige que, dans les 60 jours suivant la fin de chaque exercice, l'administrateur général rédige et présente au BDPRH un rapport sur les activités concernant les divulgations faites au sein de son organisation. Le tableau suivant constitue un sommaire de ces rapports. Les statistiques des années précédentes ont été incluses à titre comparatif.

Activités liées à la divulgation de 2007 à 2012

Activités de divulgation	2011-2012	2010-2011	2009-2010	2008-2009	2007-2008
Organisations actives	155	154	155	153	153
Demandes de renseignements généraux relatifs à la <i>Loi</i>	225	277	281	186	259
Organisations qui ont fait état de demandes de renseignements	32	33	29	28	35
Divulgations reçues en vertu de la <i>Loi</i>	197	291	213	181	234
Organisations qui ont fait état de divulgations	28	33	32	27	30
Renvois à l'organisation par suite d'une divulgation faite dans une autre organisation du secteur public	4	3	4	2	1
Cas reportés en fonction des divulgations faites au cours de l'année précédente	118	75	31	25	S.O.
Nombre total de divulgations traitées (nouvelles divulgations, cas reportés et renvois)	319	369	248	208	S.O.
Divulgations reçues auxquelles on a donné suite	186	350	218	162	179
Divulgations reçues auxquelles on n'a pas donné suite	47	19	30	45	50

1. Ce chiffre ne comprend ni les trois organisations exclues de la définition de « secteur public » établie dans la *Loi* (c'est-à-dire les Forces canadiennes, le Service canadien du renseignement de sécurité et le Centre de la sécurité des télécommunications Canada) ni l'organisation dont l'assujettissement à la *Loi* exige l'établissement d'un décret (p. ex. l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada).

Activités de divulgation	2011-2012	2010-2011	2009-2010	2008-2009	2007-2008
Enquêtes instituées à la suite de divulgations reçues	78	111	75	60	87
Divulgations reçues qui ont mené à la constatation d'un acte répréhensible	24 ²	9	7	6	7
Organisations qui ont fait état de l'existence d'actes répréhensibles	10	7	4	3	6
Divulgations reçues qui ont entraîné des mesures correctives	74	31	36	38	26
Organisations qui ont indiqué avoir pris des mesures correctives	15	16	14	13	14
Organisations qui ont fait état de problèmes systémiques donnant lieu à des actes répréhensibles	1	2	4	1	2
Organisations qui n'ont pas divulgué d'information au sujet d'une constatation d'un acte répréhensible dans les 60 jours	3	7	S.O.	S.O.	S.O.

Conformément à l'alinéa 11(1)c) de la *Loi*, il incombe à chaque organisation de mettre à la disposition du public les renseignements confirmant les constatations d'actes répréhensibles et décrivant les mesures de suivi qui ont été prises. Le BDPRH ne recueille donc pas de données propres aux constatations d'actes répréhensibles au sein de chaque organisation et n'en fait pas rapport.

Les statistiques sur les rapports organisationnels concernant les activités liées aux divulgations faites en vertu de la *Loi* sont présentées à l'annexe. Ces statistiques fournissent un aperçu des activités conformément à la LPFDAR. À cet égard, les éléments suivants sont à noter :

- ▶ Il est difficile de comparer les statistiques entre les organisations, car les cultures organisationnelles varient et les enjeux sont traités au moyen de mécanismes différents d'une organisation à l'autre.
- ▶ Parfois, une divulgation comprendra plusieurs allégations qui seront traitées, chacune, comme une divulgation distincte.
- ▶ Le suivi des cas signalés au moyen de la divulgation peut se faire, selon le cas, à l'aide d'un autre processus, telle une procédure de règlement des griefs.

2. Ce chiffre inclut une constatation d'acte répréhensible qui fut omise involontairement par la Commission des champs de bataille nationaux dans leur rapport annuel pour la période visée 2010-2011.

- ▶ Les divulgations peuvent être faites auprès d'un superviseur, d'un agent supérieur responsable de la divulgation, du commissaire à l'intégrité du secteur public ou d'une personne nommée en vertu de la loi constitutive. La voie adoptée pour la divulgation ne peut être interprétée comme un manque de confiance envers l'une ou l'autre des autres voies.
- ▶ Étant donné qu'une divulgation anonyme n'est pas considérée comme une « divulgation » aux termes de la *Loi*, ce rapport n'inclut pas les situations où l'information liée à un acte répréhensible possible est fournie anonymement.³
- ▶ L'augmentation des constatations d'actes répréhensibles (24 en 2011-2012 en comparaison à 9 en 2010-2011) est due, en partie, aux multiples constatations résultant de quelques divulgations faites au sein d'un ministère. Dans l'ensemble, les organisations qui ont fait part d'actes répréhensibles démontrent que leurs régimes de divulgation interne fonctionnent, que ces situations sont traitées de façon sérieuse et que des mesures correctives sont prises.

3. Pour bénéficier des protections prévues dans la *Loi*, il faut connaître l'identité du fonctionnaire à l'origine de la divulgation ou visé par une enquête liée à une divulgation.

Annexe : Sommaire des activités organisationnelles concernant les divulgations faites en vertu de la *Loi*

A. Organisations qui ont fait état d'activités en vertu de la *Loi* en 2011-2012

Organisation	Demandes de renseignements généraux	Divulgations						Enquêtes ouvertes	Divulgations qui ont donné lieu	
		Reçues	Ren-voquées	Reportées de 2010-2011	Auxquelles on a donné suite	Auxquelles on n'a pas donné suite	Reportées ⁴ à 2012-2013		À la constatation d'un acte répréhensible	À des mesures correctives
Affaires autochtones et Développement du Nord Canada	2	1	0	2	3	0	0	0	0	0
Affaires étrangères et Commerce international Canada	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agence canadienne d'inspection des aliments	8	2	0	3	3	2	0	1	0	2
Agence de la santé publique du Canada	2	1	0	0	0	0	1	1	0	0
Agence de promotion économique du Canada atlantique	3	1	0	0	0	0	1	1	0	0
Agence des services frontaliers du Canada	0	49	0	18	54	3	10	3	0	18
Agence du revenu du Canada	5	1	0	1	1	1	0	1	0	0

4. Le terme « divulgations reportées » signifie également qu'on a « donné suite » aux divulgations.

Organisation	Demandes de renseignements généraux	Divulgations						Enquêtes ouvertes	Divulgations qui ont donné lieu	
		Reçues	Renvoyées	Reportées de 2010-2011	Auxquelles on a donné suite	Auxquelles on n'a pas donné suite	Reportées ⁴ à 2012-2013		À la constatation d'un acte répréhensible	À des mesures correctives
Agence spatiale canadienne	2	1	0	0	1	0	0	1	0	0
Anciens Combattants Canada	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0
Registraire de la Cour suprême du Canada	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Centre de recherches pour le développement international	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0
Citoyenneté et Immigration Canada	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0
Commissariat à l'intégrité du secteur public du Canada	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0
Commission canadienne de sûreté nucléaire	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Commission de la capitale nationale	19	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada	10	2	0	0	1	1	0	0	0	0
Commission des champs de bataille nationaux	0	1	0	0	1	0	0	1	1	1

Organisation	Demandes de renseignements généraux	Divulgations						Enquêtes ouvertes	Divulgations qui ont donné lieu	
		Reçues	Renvoyées	Reportées de 2010-2011	Auxquelles on a donné suite	Auxquelles on n'a pas donné suite	Reportées ⁴ à 2012-2013		À la constatation d'un acte répréhensible	À des mesures correctives
Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire du Canada	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0
Conseil des arts du Canada	1	1	0	0	1	0	0	1	1	1
Conseil national de recherches Canada	10	1	0	5	4	0	2	0	0	0
Défense nationale	11	28	3	4	6	14	15	4	1	1
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Énergie atomique du Canada, Limitée	0	19	1	3	18	0	5	18	0	7
Environnement Canada	13	2	0	1	0	0	3	0	0	0
Exportation et développement Canada ⁵	0	1	0	2	2	1	0	0	2	2
Gendarmerie royale du Canada	4	0	0	37	13	0	24	0	1	1
Industrie Canada	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0
Marine Atlantique S.C.C	1	0	0	1	1	0	0	0	0	0

5. Cette organisation a signalé un problème systémique connexe qui a été traité par des mesures correctives.

Organisation	Demandes de renseignements généraux	Divulgations						Enquêtes ouvertes	Divulgations qui ont donné lieu	
		Reçues	Renvoyées	Reportées de 2010-2011	Auxquelles on a donné suite	Auxquelles on n'a pas donné suite	Reportées ⁴ à 2012-2013		À la constatation d'un acte répréhensible	À des mesures correctives
Ministère de la Justice Canada	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0
Office national de l'énergie	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Parcs Canada	1	1	0	0	0	0	1	1	0	0
Passeport Canada	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pêches et Océans Canada	9	5	0	0	2	2	1	3	0	2
Ressources humaines et Développement des compétences Canada	15	3	0	0	1	0	2	0	0	0
Ressources naturelles Canada	11	3	0	2	4	0	1	5	1	4
Santé Canada	24	10	0	0	1	6	3	2	0	1
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Service correctionnel Canada	18	19	0	21	14	14	12	1	11	11
Service des poursuites pénales du Canada	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0

Organisation	Demandes de renseignements généraux	Divulgations						Enquêtes ouvertes	Divulgations qui ont donné lieu	
		Reçues	Renvoyées	Reportées de 2010-2011	Auxquelles on a donné suite	Auxquelles on n'a pas donné suite	Reportées ⁴ à 2012-2013		À la constatation d'un acte répréhensible	À des mesures correctives
Société canadienne des postes	0	32	0	0	32	0	0	32	1	15
Statistique Canada	5	8	0	0	8	0	0	2	1	2
Transports Canada	5	1	0	0	0	0	1	0	0	0
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	29	0	0	14	11	0	3	0	4	6
Tribunal des droits de la personne du Canada	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	225	197	4	118	186	47	86	78	24⁶	74

6. Ce chiffre inclut une constatation d'acte répréhensible qui fut omise involontairement par la Commission des champs de bataille nationaux dans leur rapport annuel pour la période visée 2010-2011.

B. Organisations qui ont déclaré ne pas avoir eu d'activités liées aux divulgations au cours de la période visée par ce rapport

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

Administration de pilotage de l'Atlantique Canada

Administration de pilotage des Grands Lacs Canada

Administration de pilotage des Laurentides

Administration de pilotage du Pacifique Canada

Administration du pipeline du Nord Canada

Agence canadienne de développement économique du Nord

Agence canadienne de développement international

Agence canadienne d'évaluation environnementale

Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec

Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario

Agriculture et Agroalimentaire Canada

Banque de développement du Canada

Banque du Canada

Bibliothèques et Archives du Canada

Bureau de la sécurité des transports du Canada

Bureau du Conseil privé

Bureau du directeur général des élections

Bureau du secrétaire du gouverneur général

Bureau du surintendant des faillites

Bureau du surintendant des institutions financières Canada

Bureau du vérificateur général du Canada

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail
Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada
Comité externe d'examen de la GRC
Commissariat à la magistrature fédérale Canada
Commissariat à l'information du Canada
Commission canadienne des grains
Commission canadienne du lait
Commission canadienne du tourisme
Commission de la fonction publique du Canada
Commission de l'assurance-emploi du Canada
Commission des libérations conditionnelles du Canada
Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada
Commission des relations de travail dans la fonction publique
Condition féminine Canada
Conseil canadien des relations industrielles
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
Conseil des produits agricoles du Canada
Construction de Défense Canada
Corporation commerciale canadienne
Corporation d'investissements au développement du Canada
Corporation du Centre national des arts
École de la fonction publique du Canada
Financement agricole Canada

Greffe du Tribunal des revendications particulières du Canada

Infrastructure Canada

Institut de recherche en santé du Canada

La Société des ponts fédéraux Limitée

L'Enquêteur correctionnel Canada

Ministère des Finances Canada

Monnaie royale canadienne

Musée canadien des civilisations

Musée canadien des droits de la personne

Musée des beaux-arts du Canada

Musée des sciences et de la technologie du Canada

Office de financement de l'assurance-emploi du Canada

Office de répartition des approvisionnements d'énergie

Office des transports du Canada

Office national du film

Opérations des enquêtes statistiques

PPP Canada

Patrimoine canadien

Personnel des fonds non publics, Forces canadiennes

Pétrole et gaz des Indiens Canada

Recherche en sciences et en génie Canada

Ridleys Terminal Inc

Secrétariat de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) – Section canadienne

Sécurité publique Canada

Service administratif des tribunaux judiciaires
Services partagés Canada
Société canadienne d'hypothèques et de logement
Société d'assurance-dépôts du Canada
Société d'expansion du Cap-Breton
Société Radio-Canada
Tribunal canadien du commerce extérieur
Tribunal des anciens combattants (révision et appel)
VIA Rail Canada Inc.

C. Organisations qui n'avaient pas d'agent supérieur ou de mécanismes internes pour traiter les divulgations à la fin de la période visée par ce rapport, en vertu du paragraphe 10(4) de la *Loi*

Agence de la consommation en matière financière du Canada
Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications
Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité
Comité des griefs des Forces canadiennes
Commissariat à la protection de la vie privée du Canada
Commissariat au lobbying du Canada
Commissariat aux langues officielles
Commission canadienne des affaires polaires
Commission canadienne des droits de la personne
Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens
Commission du droit d'auteur Canada

Commission mixte internationale (section canadienne)

Conseil canadien des normes

Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses Canada

Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés Canada

Fondation canadienne des relations raciales

Greffe du Tribunal de la concurrence

Institut de la statistique des Premières nations

Musée canadien de la nature

Musée canadien de l'immigration du Quai 21

Office de commercialisation du poisson d'eau douce

Pont Blue Water Canada

Procréation assistée Canada

Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes

Société immobilière du Canada Limitée

Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie

Téléfilm Canada

Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs

Tribunal d'appel des transports du Canada

Tribunal de la dotation de la fonction publique

Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs Canada

D. Organisations inopérantes assujetties à la *Loi*

Agence canadienne pour l'incitation à la réduction des émissions

Bureau du directeur de l'établissement de soldats

Directeur des terres destinées aux anciens combattants

Placements Épargne Canada

Secrétariat de la Commission des nominations publiques

Société d'atténuation des répercussions du projet gazier Mackenzie

Société de développement du Cap-Breton (jumelé à la Société d'expansion du Cap-Breton par l'intermédiaire de laquelle elle rend des comptes)

Notes en fin d'ouvrage

- i. *Rapport annuel sur la Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles 2007-2008*, <http://publiservice.tbs-sct.gc.ca/ve/pda0708-fra.asp>
- ii. Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, BDPRH, *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*, <http://publiservice.tbs-sct.gc.ca/ve/pda-fra.asp>